Afrique SCIENCE *26(5) (2025) 53 - 67*
ISSN 1813-548X, http://www.afriquescience.net

État des lieux et analyse sécuritaire des approches traditionnelles de résolution des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles

Bareremna AFELU[1,2*], Waguentea HARENGA[3], Wouyo ATAKPAMA[4], Ekue Foly GADA[5] et Kouami KOKOU[1]

[1] Université de Lomé, Faculté des Sciences, Centre de Recherche sur le Changement Climatique (CRCC), Laboratoire de Recherche forestière (LRF), Lomé, Togo
[2] Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, Corps des Eaux et Forêts, Officier de Police Judiciaire, Lomé Togo
[3] Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, Corps de la Police Nationale, Officier de Police Judiciaire, Commissariat Spécial du Port, Lomé, Togo
[4] Université de Lomé, Institut d'Études Stratégiques (IES), BP 1515, Lomé, Togo
[5] Université de Lomé, Faculté des Sciences, Département de Botanique, Laboratoire de Botanique et Écologie Végétale (LBEV), BP 1515, Lomé, Togo

(Reçu le 02 Avril 2025 ; Accepté le 12 Mai 2025)

* Correspondance, courriel : *domi2nic@gmail.com*

Résumé

Les approches de résolution des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles (CRN) en Afrique se basent sur des considérations à dimension holistique mettant en exergue leur complexité. La présente étude dresse la typologie des modes traditionnels de résolution des conflits au Togo, analyse les approches proposées et identifie les limites et complémentarités de ces mécanismes traditionnels par rapport aux systèmes modernes. La revue bibliographique des analyses critiques des différentes approches, les enquêtes auprès des acteurs des zones conflictogènes (interfaces aires protégées et espaces communautaires) et des structures de prévention des conflits ont été exploitées. Cinq modes traditionnels de gestion des CRN ont été identifiés. Il s'agit de la médiation communautaire, du règlement par le conseil des anciens, du recours aux rituels magico-religieux, du règlement par compensation et de la confrontation (justice expéditive). Les populations locales semblent plus familiarisées à ces formes de résolution des conflits (93 %) avec une remarquable implication des femmes (94 %). Quant au recours complémentaire à la justice moderne, la discrimination ne se manifeste pas entre les hommes (32 %) et les femmes (33 %) mais plutôt par rapport à la catégorie socio-professionnelle. Ces résultats confirment le caractère efficace et consensuel des approches traditionnelles de prévention et de résolution des conflits au niveau local.

Mots-clés : *ressources naturelles, conflits, prévention, résolution, approche traditionnelle.*

Abstract

Inventory and security analysis of traditional approaches to resolving conflicts linked to access to natural resources

Conflict resolution mechanisms surrounding access to natural resources (CRN) in Africa are often rooted in holistic frameworks that reflect their inherent complexity. This study explores the typology of traditional conflict resolution methods in Togo, analyzes their practical application and examines their strengths and limitations relative to modern legal systems. Drawing from a critical literature review and field surveys conducted among stakeholders in conflict-prone zones (interface of protected areas and community lands) and conflicts prevention structures. This research identifies five primary traditional mechanisms. Community mediation, resolution by the council of elders, magico-religious rituals, compensation-based settlement, and confrontation (summary justice). The findings indicate a high degree of familiarity among local populations with these methods (93 %), accompanied by a significant level of women's participation (94 %). While complementary recourse to formal judicial systems shows no gender disparity (32 % of men and 33 % of women), socio-professional status emerges as a more influential factor. These results underscore the relevance, effectiveness, and consensual nature of traditional conflict resolution practices at the local level, as well as their potential to enhance modern frameworks when integrated thoughtfully.

Keywords : *natural resources, conflict, prevention, resolution, traditional approach.*

1. Introduction

Les approches traditionnelles dans la résolution des conflits ont traversé les âges, s'adaptant aux contextes culturels, sociaux et politiques des différentes sociétés [1]. Ces méthodes, souvent enracinées dans les pratiques ancestrales, reposent sur des principes de médiation, de dialogue et de réconciliation, cherchant à maintenir l'harmonie au sein des communautés [2, 3]. Contrairement aux mécanismes modernes qui privilégient parfois la législation ou les recours juridiques, les approches traditionnelles valorisent des solutions basées sur le respect mutuel, la compréhension et le rôle des aînés ou des médiateurs [3 - 5]. Pour le cas spécifique des conflits homme-nature au niveau des interfaces réserves et espaces communautaires, trois formes de conflits ont été identifiées. Il s'agit essentiellement de la destruction des cultures par les animaux (81 %), de l'agression des animaux d'élevage (18 %) et rarement des attaques sur les hommes [6]. Au niveau des interfaces agriculture et aire protégées, la promotion de l'agroforesterie basée sur approche participative et communautaire ont permis de réduire les conflits nés des contradictions entre les objectifs de production agricole pour l'autosuffisance alimentaire [7], le pâturage pour l'élevage [8] par rapport à ceux de la conservation de la biodiversité. Même des mesures de protection phytosanitaire et de lutte contre les ennemis de végétaux peuvent proposer des approches contradictoires aux objectifs de conservation de la biodiversité et constituer des sources de conflits [9]. La résolution des conflits est un enjeu majeur au sein des sociétés humaines, quelle que soit l'époque ou la culture. Tout au long de l'histoire, les individus et les groupes ont dû faire face à des désaccords, des violences ou des incompréhensions, nécessitant des mécanismes pour restaurer la paix et l'harmonie [10, 11]. Des exemples d'approches de règlement des conflits basée sur la forte implication des communautés locales a permis de passer d'une conservation classique et exclusive à une patrimonialisation des ressources de la biodiversité [12, 13]. De cette analyse, il est à relever que les approches traditionnelles dans la résolution des conflits se présentent comme des pratiques souvent fondées sur des valeurs ancestrales, des rituels et des modes de médiation communautaire. Alors que la société moderne a progressivement orienté ses solutions vers des dispositifs juridiques, formels et étatiques, les méthodes traditionnelles continuent d'être utilisées, voire valorisées,

dans de nombreuses régions du monde [14]. Ces approches, centrées sur des principes de réconciliation et de dialogue, diffèrent fondamentalement des systèmes formels en privilégiant des mécanismes informels et communautaires. Toutefois, leur efficacité et leur place dans le monde contemporain soulèvent de nombreuses questions. Les approches traditionnelles trouvent leurs racines dans les systèmes sociaux et culturels des sociétés modernes. Elles reposent souvent sur des croyances et des valeurs partagées par une communauté, que ce soit au niveau local, ethnique ou même tribal [2, 11]. Ces systèmes sont profondément intégrés dans les modes de vie des individus, et leur efficacité réside dans leur proximité avec les réalités sociales du quotidien. Dans de nombreuses cultures, la gestion des conflits était une affaire communautaire où l'intervention des aînés, des détenteurs de la sagesse jouait un rôle clé [15]. Les conflits n'étaient pas seulement perçus comme des sources de perturbation et de trouble à l'ordre établi mais comme des occasions de resserrer les liens au sein de la communauté [10]. Ces approches sont caractérisées par leur souplesse et leur capacité à s'adapter aux particularités culturelles locales [1, 16]. Elles privilégient souvent des solutions négociées plutôt que la confrontation, et cherchent à restaurer des relations harmonieuses entre les parties en conflit, en évitant l'escalade des tensions. L'une des caractéristiques notables de ces pratiques est la centralité de la communication, de la médiation et du compromis [17]. Les valeurs de respect mutuel, de responsabilité collective et de solidarité sont essentielles dans ces processus [18, 19]. De plus, ces approches ont tendance à mettre l'accent sur la réparation du lien social plutôt que sur la sanction punitive. Ainsi, la notion de justice dans les contextes traditionnels peut se définir moins par la rétribution des torts que par la réparation de l'harmonie sociale et la restauration de la paix dans la communauté. L'un des aspects essentiels des approches traditionnelles réside dans le rôle crucial des médiateurs ou des autorités communautaires, qui sont souvent des figures respectées pour leur sagesse et leur impartialité [20]. Ces médiateurs peuvent être des aînés, des chefs de clan, des guérisseurs ou des représentants religieux, dont l'autorité repose sur la connaissance des traditions et des coutumes, ainsi que sur la capacité à guider les parties en conflit vers une solution juste et équitable [1, 4]. Dans de nombreuses sociétés, les médiateurs jouent un rôle de facilitateur dans les discussions, en encourageant l'écoute et en cherchant à désamorcer les tensions [14].

Ils interviennent souvent avant que le conflit n'atteigne des niveaux de violence ou ne perturbe gravement la cohésion sociale. L'autorité de ces médiateurs ne repose pas sur un pouvoir coercitif ou législatif, mais sur la reconnaissance de leur impartialité et de leur sagesse. En tant qu'arbitres de la paix, ces médiateurs ont souvent la capacité de réconcilier les parties, de les guider vers des solutions mutuellement acceptables et de renforcer les liens sociaux à long terme [11]. Les approches traditionnelles dans la résolution des conflits varient largement selon les contextes culturels et géographiques. Dans certaines régions d'Afrique, des pratiques ancestrales telles que les conseils de village ou les assemblées des aînés sont des mécanismes essentiels pour résoudre les disputes entre individus ou groupes [4]. Les sages, ou les anciens, jouent un rôle primordial dans ces processus, car ils incarnent la mémoire collective de la communauté et veillent à ce que les solutions trouvées soient conformes aux normes et aux traditions locales [11, 14]. Ces pratiques mettent l'accent sur la discussion, la réconciliation et la recherche d'une solution collective, souvent sans recours à des institutions juridiques formelles. Les approches traditionnelles dans la résolution des conflits se retrouvent face à un défi de taille dont la mondialisation et l'universalisation des systèmes juridiques modernes [14]. L'extension des mécanismes judiciaires a souvent marginalisé les méthodes traditionnelles, considérées parfois comme archaïques ou inefficaces. Dans de nombreux pays, les systèmes juridiques formels sont devenus la norme, et les solutions de type médiation communautaire sont perçues comme obsolètes, voire inutiles. Cependant, dans de nombreuses régions du monde, notamment dans les zones rurales ou dans des communautés isolées, les approches traditionnelles restent un moyen permettant de résoudre les conflits de manière efficace [17, 19]. Elles offrent une alternative à des systèmes juridiques souvent inaccessibles ou inadaptés aux réalités locales. Dans certains cas, les autorités traditionnelles continuent de jouer un rôle central dans la gestion des différends, en particulier dans des contextes où l'État ne parvient pas à établir une présence efficace [1, 16]. De plus, avec le

retour de certaines tensions sociales et politiques à l'échelle mondiale, la réévaluation des approches traditionnelles apparaît comme une nécessité dans le cadre de la construction d'une paix durable. Toutefois, il revient à se demander si le caractère dynamique du contexte socio culturel des approches traditionnelles de résolution des conflits n'ouvre-t-il pas la voie aux critiques ? Une approche locale quoiqu'efficace peut-elle se présenter comme une solution universelle ? Quelle peut être la complémentarité entre les approches traditionnelles et les mécanismes juridiques modernes et officiels de règlement de conflits ? Partant de l'hypothèse que l'approche traditionnelle semble plus inclusive et adaptée, une analyse des acteurs et du fonctionnement des mécanismes traditionnels est ainsi réalisée pour évaluer l'efficacité des approches traditionnelles de résolution des CRN [14]. C'est dans cet ordre d'idées que la présente étude se veut une contribution à la résolution des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles.

2. Matériel et méthodes

2-1. Zone d'étude

Le système national des aires protégées du Togo a priorisé certaines aires pour la conservation de la biodiversité et pour rétrocéder, sans déclassifier, certaines superficies afin de répondre aux demandes des populations riveraines pour des terres cultivables [21]. Deux AP ont été ciblées pour cette étude. Il s'agit du complexe Oti-Kéran-Mandouri (OKM) et du Parc national de Fazao-Malfakassa (PNFM) ***(Figure 1)***.

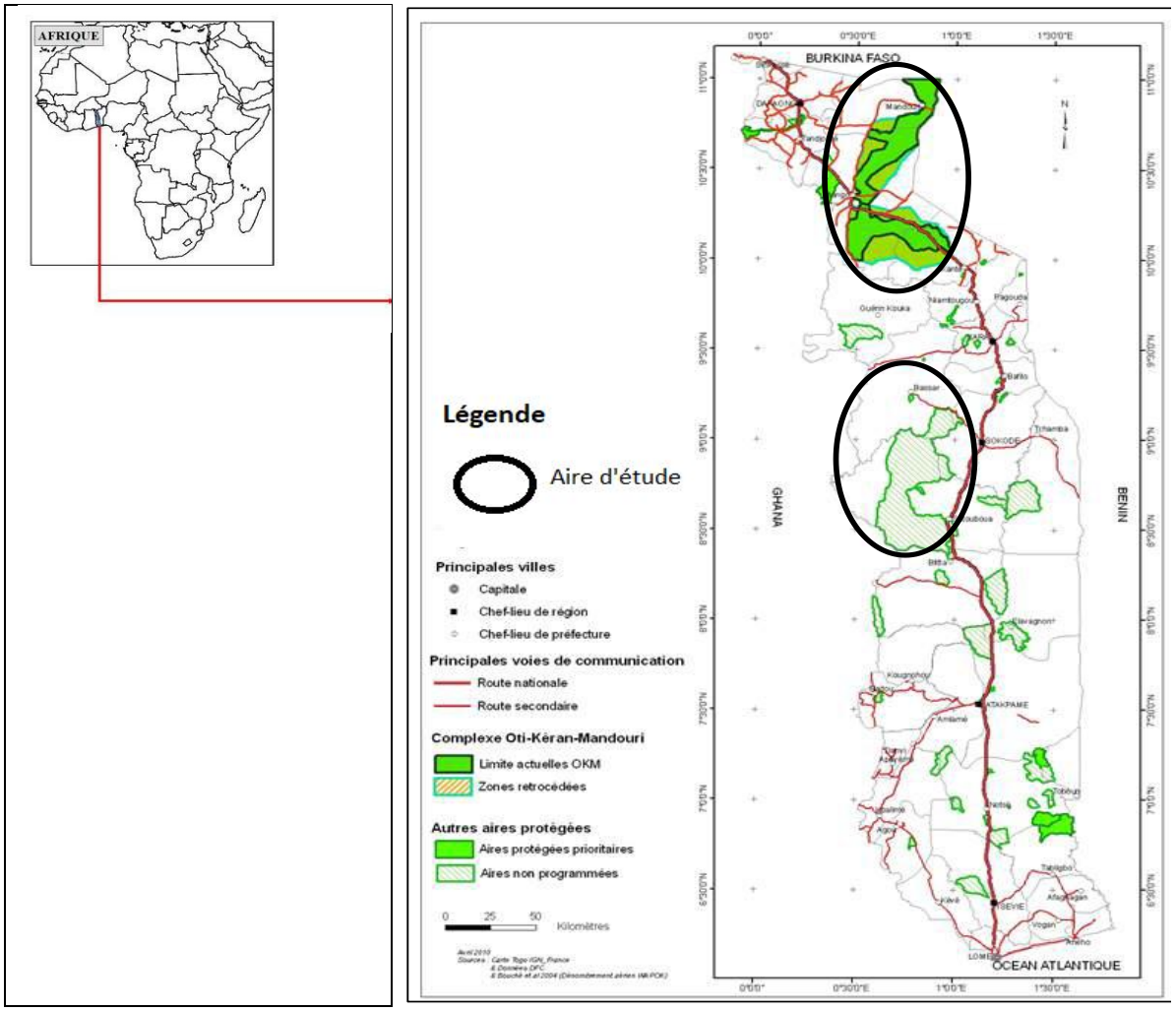

Figure 1 : *Localisation des aires d'étude*

La vulnérabilité de ces aires ***(Figure 2)*** est analysée en croisant le taux d'occupation humaine avec leur fort potentiel en biodiversité en références à des travaux d'analyse similaire [16, 21, 22]. Ce choix est orienté par la dynamique croissante des populations riveraines et intérieures de ces AP, justifiant du niveau élevé des pressions sur les ressources et du caractère conflictogène des interfaces.

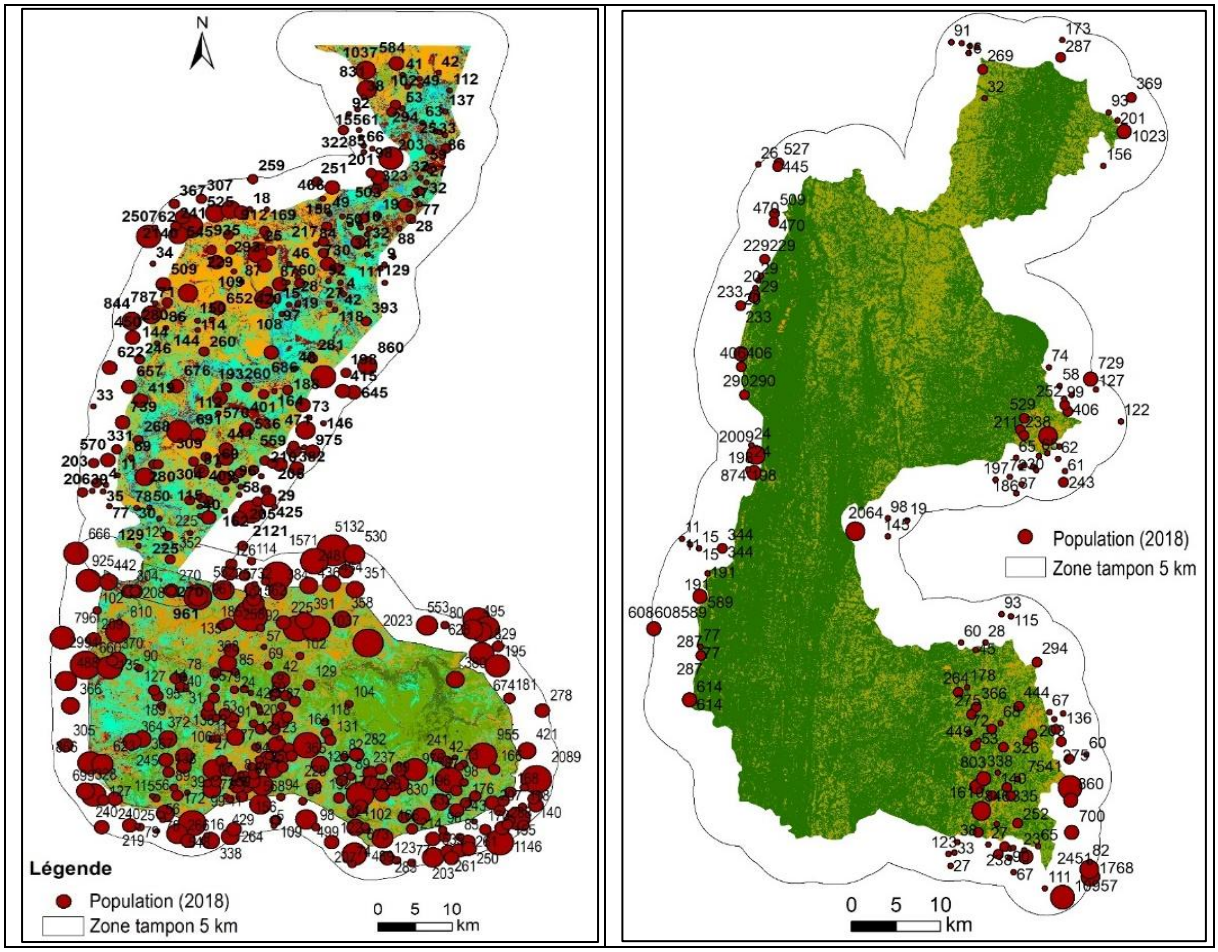

Figure 2 : *Populations riveraines et intérieures de la zone d'étude*

2-2. Évaluation des approches de règlement des CRN

Cette analyse se base sur la revue bibliographique et des enquêtes réalisées auprès des populations de zones conflictogènes dans les 5 km de rayon au niveau des interfaces aires protégées et espaces communautaires [3, 23]. La perception des règles locales de pacification s'est basée sur des entretiens semi structurés et orientés auprès des Kaimana antennes locales du comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV), des Bureaux du citoyen des Mairies et des Comités locaux de veille [23, 24]. Les fiches d'enquêtes ont été conçues et déployées grâce à la plateforme kobotoolbox et la collecte des données a été réalisée à l'aide de l'application KoboCollect sur les terminaux mobiles pour la saisie et le stockage [25]. Les répondants ont été identifiés dans un échantillonnage au 1/1000^{e} [3, 26] suivant le ***Tableau 1***. Pour confronter les données recensées sur les transects et le point de vue des acteurs locaux de gestion de la réserve, des enquêtes ont été conduites. Des informations complémentaires sur l'analyse des pressions et l'appropriation locale de la protection de la biodiversité ont recueillies à travers des discussions en groupes et des entretiens individuels [23, 24].

Tableau 1 : *Répartition des répondants*

Cibles	Echantillon	Groupes organisés	Codification
Périphérie AP			
Périphérie PNFM	202 (98 femmes)	18	P1, 2
Périphérie OKM	123 (44 femmes)	14	P3, 4
Institutions publiques			
CIPLEV	24 (04 femmes)	-	T 1
Comités de veille	19 (07 femmes)	-	T 2
UNREC Lomé	02 (01 femme)	-	T 3
Conservateurs AP	04 (00 femme)	-	T 4
Total	**374 (156 femmes)**	**32**	

2-3. Analyse et traitement des données

Les informations recherchées sont détaillées sur les fiches de collecte. Les données ont été extraites et déployées sous Excel et adaptées à l'application CAP Version 2.0 [3, 22].

3. Résultats

3-1. Typologie des modes traditionnels de règlement des CRN

Les modes traditionnels de règlement des conflits varient selon le contexte socio culturel et socio-économique et s'adaptent au rythme des saisons et de l'occupation principale des populations. Mais ils présentent des points communs tels que la médiation, la réconciliation et le respect des normes sociales. Ces modes sont profondément enracinés dans les valeurs communautaires et cherchent à rétablir l'harmonie sociale en favorisant la réconciliation plutôt que la punition.

3-1-1. Médiation communautaire

La médiation communautaire est l'un des mécanismes les plus courants dans les sociétés traditionnelles. Ce mode repose sur l'intervention d'un tiers, souvent une personne respectée pour sa sagesse, son impartialité ou son autorité morale, pour faciliter le dialogue entre les parties en conflit. L'objectif de la médiation communautaire est de permettre aux parties en désaccord de parvenir à une solution mutuellement acceptable, tout en préservant la cohésion sociale et l'harmonie au sein de la communauté.

3-1-2. Règlement par le conseil des anciens

Le conseil des anciens est une forme de tribunal traditionnel composé de membres respectés et d'autorités morales au sein de la communauté. Ce mode de règlement des conflits repose sur l'expérience, la sagesse et la connaissance des coutumes et traditions locales. Les membres du conseil des anciens sont souvent choisis pour leur respectabilité, leur expérience de la vie et leur connaissance approfondie des traditions et des normes sociales. Les conflits sont présentés devant ce conseil, qui examine les faits, les contextes et les rapports sociaux. Les décisions prises par les anciens sont souvent considérées comme définitives, et leur autorité est largement acceptée par les membres de la communauté.

3-1-3. Recours aux rituels et pratiques religieuses

Dans de nombreuses sociétés traditionnelles, les rituels religieux ou spirituels jouent un rôle central dans la résolution des conflits. Ces pratiques se fondent sur la croyance que les conflits ont une dimension spirituelle

ou morale, et leur résolution nécessite l'intervention de forces divines ou surnaturelles. La plupart des communautés locales confirment recourir à des rituels de purification pour apaiser les tensions et rétablir l'ordre. Par exemple, des sacrifices, des prières ou des cérémonies collectives peuvent être organisés pour obtenir la faveur des ancêtres et garantir la réconciliation. Ces rituels sont souvent associés à des croyances importées (chrétiennes ou musulmanes), selon les influences contemporaines au niveau de la localité considérée.

3-1-4. Règlement par imposition d'une compensation

Dans certains contextes traditionnels, le règlement des conflits se fait par la compensation ou la réparation matérielle. Ce système est souvent utilisé dans les conflits liés aux biens matériels ou aux préjudices physiques. Un des formes d'influence de la pénétration chrétienne au niveau local est le recours au paiement de "dîmes" ou de compensations sous forme d'animaux, de terres, de biens ou de services pour réparer le tort commis. La compensation est souvent déterminée en fonction de la gravité du conflit ou du préjudice subi par l'une des parties. Ce type de règlement cherche à rétablir un équilibre en donnant à la partie lésée une forme de réparation.

3-1-5. Règlement par confrontation ou duel

Face à la complexité de règlement à l'amiable de certaines catégories de conflits, les communautés ont recours à la résolution des conflits par des formes de confrontation directe, parfois violentes, telles que le duel ou la bataille rituelle. Ces pratiques, qualifiées de justice expéditive, sont particulièrement notées dans les communautés à histoire guerrière ou tribale où l'honneur et la réputation familiale sont primordiaux. Les duels ou confrontations étaient perçus comme un moyen d'assurer la justice et de rétablir l'équilibre après une offense grave.

3-2. Analyse de la perception des approches relevées

Les populations locales semblent plus aguerries des approches traditionnelles de résolution des CRN (93 %) par rapport aux techniciens et gestionnaires de l'administration publique (44 %). Les femmes semblent plus outillées des techniques locales de résolution des conflits et de leurs limites (94 %) que les hommes (85 %). Globalement, les communautés locales sont plus conscientisées au recours des approches traditionnelles dans le règlement des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles. Ces modes traditionnels sont diversifiés et adaptables aux réalités culturelles, sociales et politiques des communautés. Ces pratiques favorisent généralement la réconciliation, l'harmonie et la restauration des relations sociales plutôt que la punition ou l'exclusion. Ce contexte est un potentiel dans la prévention et la résolution des CRN par les acteurs locaux pour la pacification du cadre de vie communautaire. Cependant, malgré leur efficacité dans certains contextes, ces mécanismes peuvent se heurter à des défis lorsqu'ils sont confrontés à des conflits modernes, complexes ou de grande envergure. Ils demeurent cependant essentiels dans les sociétés où les liens communautaires et la solidarité restent des valeurs fondamentales. Bien que ce type de résolution puisse parfois permettre de régler rapidement des conflits, il comporte des risques importants en termes de violence et de perte de vie. De plus, il ne repose pas sur un principe de dialogue, mais sur la force brute et la légitimité sociale des participants. Les modes traditionnels peuvent offrir des solutions qui répondent à la spécificité des conflits locaux, en utilisant des processus de médiation menés par des médiateurs respectés (anciens, leaders communautaires, guérisseurs, etc.) et en permettant aux parties de participer activement à la recherche d'une solution. Tandis que les systèmes modernes de justice se concentrent sur la loi, les modes traditionnels de résolution des conflits sont plus flexibles, et cherchent à maintenir la cohésion communautaire. La médiation traditionnelle peut être utilisée avant ou après l'application de la justice formelle. La classification hiérarchisée ascendante permet de discriminer deux grands groupes d'acteurs dans la résolution communautaire des CRN. D'un côté, les populations locales plus aguerries et de l'autre les techniciens ***(Figure 3)***. Les coefficients de corrélation variant entre 0 et 1 indiquent une association très forte entre les données analysées et cette tendance se confirme par la covariance appliquée sur les écarts types et illustrée sur un même axe ***(Figure 4)***.

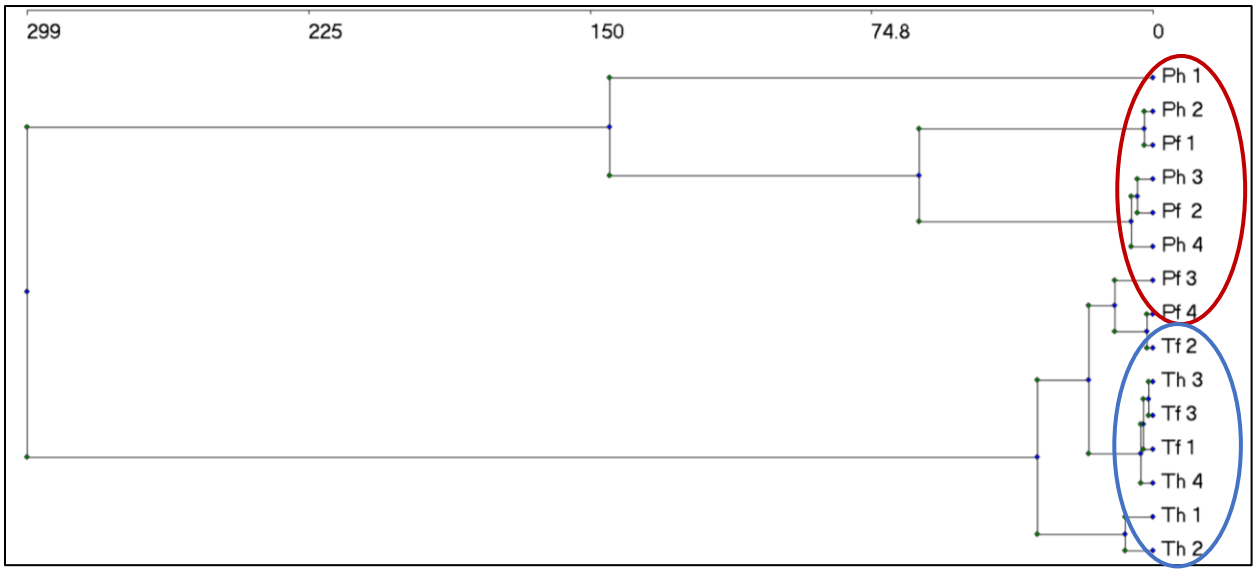

Figure 3 : *Discrimination du niveau d'implication des groupes d'acteurs*

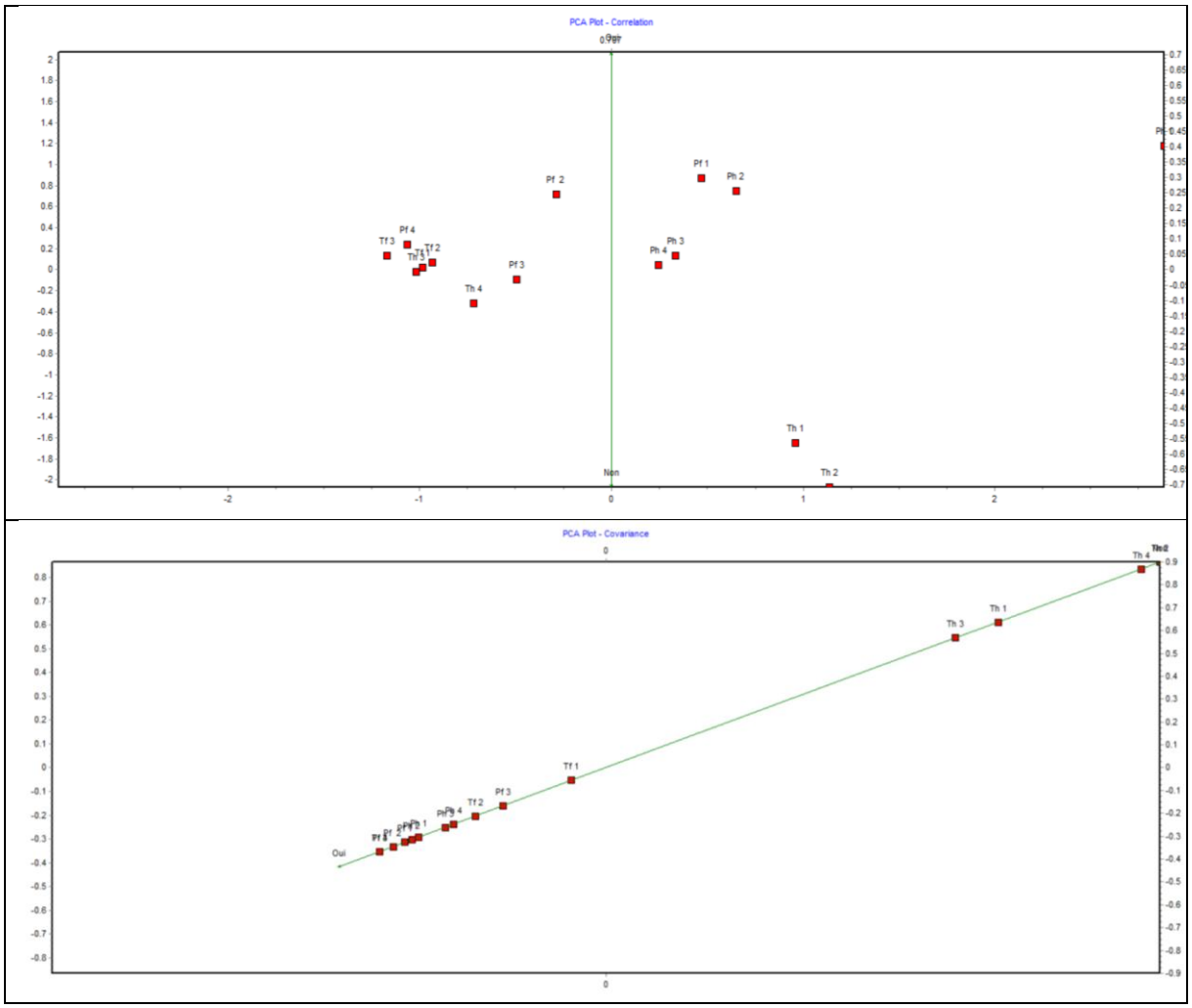

Figure 4 : *Corrélation entre catégories d'acteurs et capacités de résolution des conflits*

Dans de nombreux cas, les tribunaux traditionnels ou les conseils des anciens peuvent intervenir pour chercher une conciliation préventive dans des conflits mineurs, avant même qu'ils n'atteignent les tribunaux officiels. Si les conflits deviennent plus graves, ils peuvent être transférés aux autorités judiciaires modernes. Dans des situations où une décision judiciaire a été prise, les modes traditionnels peuvent être utilisés pour faciliter l'exécution de la décision et garantir que les parties impliquées acceptent et respectent l'accord. Ce processus peut inclure des rites de réconciliation, des cérémonies de pardon ou des réparations symboliques, en complément des sanctions légales, contribuant ainsi à réduire les tensions sociales et à encourager la restauration de l'harmonie. La justice réparatrice est un concept qui, dans un certain sens, fusionne les approches modernes et traditionnelles de la résolution des conflits. Elle cherche à réparer les dommages causés par un conflit, en mettant l'accent sur la réparation, le pardon et la réconciliation plutôt que sur la simple punition de l'auteur de l'infraction.

3-3. Complémentarité avec les systèmes modernes

Dans presque toutes les localités, les systèmes juridiques formels coexistent avec les systèmes informels ou traditionnels. Les deux approches se complètent pour mieux répondre à la complexité des conflits. Alors que les systèmes juridiques modernes ont tendance à se concentrer sur la rétribution et la sanction en cas de violation de la loi, les modes traditionnels mettent l'accent sur la réconciliation, la réparation et la restauration des relations sociales. En effet, il est relevé que les systèmes modernes de règlement des conflits, caractérisés par l'application de la loi, les procédures judiciaires formelles et l'intervention de la force publique sont souvent perçus comme opposés aux modes traditionnels de résolution des conflits. Ces derniers par contre privilégient la médiation, la réconciliation et la réparation sociale au sein des communautés. Les contextes semblent alors compatibles et complémentaires pour offrir des solutions locales plus équilibrées, inclusives et adaptées aux spécificités sociales et culturelles. Des avantages ont été relevés de cette complémentarité. Les systèmes traditionnels sont souvent moins coûteux et plus accessibles que les systèmes judiciaires formels, surtout dans des régions où l'accès aux tribunaux modernes est limité par des obstacles géographiques, économiques ou bureaucratiques. La présente étude permet de noter que la discrimination entre homme (32 %) et femme (33 %) ne se manifeste pas par rapport à la connaissance des complémentarités entre les approches traditionnelles de règlement des CRN. La différence s'exprime par rapport à la catégorie professionnelle entre les populations riveraines (26 %) et les techniciens (80 %) ***(Figure 5)***. Les résidents locaux riverains des réserves naturelles sont moins informés de cette complémentarité par rapport aux techniciens.

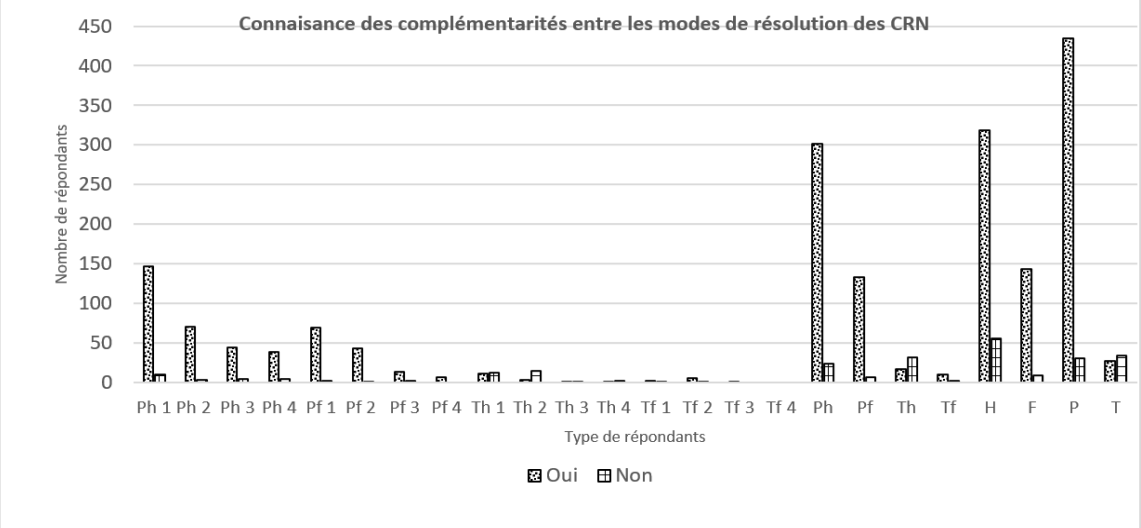

Figure 5 : *Niveau de connaissance des complémentarités entre approches de gestion des CRN*

Légende : P population riveraine, T technicien, h homme, f femme.

3-4. Limites des mécanismes traditionnels

Au-delà de son caractère inclusif et complémentaire, l'approche traditionnel de règlement des CRN est sujette à des critiques. Certains systèmes traditionnels peuvent entrer en contradiction avec les principes du droit positif en cas de discrimination de genre ou de non-reconnaissance des droits des minorités. Les mécanismes traditionnels manquent souvent de procédures formelles de contrôle, de garanties ou de recours en cas d'abus. Cela peut poser un problème de responsabilité, surtout dans des contextes où les décisions prises peuvent être perçues comme injustes ou partiales. Les mécanismes traditionnels de résolution des conflits, bien que profondément enracinés dans les sociétés humaines, comportent ainsi certaines limites qui peuvent affecter leur efficacité et leur applicabilité dans des contextes modernes. Si ces méthodes ont prouvé leur valeur dans des communautés soudées, elles ne sont pas exemptes de critiques et de défis, notamment dans un monde de plus en plus globalisé, diversifié et interconnecté. L'un des grands enjeux actuels réside dans la manière de concilier ces méthodes ancestrales avec les réalités politiques, économiques et sociales contemporaines. Ainsi, bien que ces mécanismes présentent de nombreux avantages en termes de réconciliation et de restauration des relations sociales, plusieurs facteurs limitent leur capacité à résoudre efficacement certains types de conflits dans des sociétés modernes. Plusieurs initiatives ont cherché à combiner les approches traditionnelles avec les systèmes modernes de résolution des conflits, notamment dans le cadre de la médiation ou de la justice restaurative. Des projets de réconciliation post-conflit, comme ceux observés dans certains pays africains après des guerres civiles, ont montré que les approches traditionnelles pouvaient compléter les mécanismes juridiques internationaux, en particulier lorsqu'il s'agit de traiter les traumatismes collectifs et de restaurer la confiance entre les communautés. Ainsi, les approches traditionnelles dans la résolution des conflits offrent des perspectives intéressantes pour les sociétés contemporaines. Elles rappellent l'importance de la dimension sociale et humaine des conflits et du rôle que peuvent jouer les communautés elles-mêmes dans la résolution de leurs différends. Si elles ne peuvent pas toujours remplacer les systèmes judiciaires modernes, elles constituent néanmoins un complément précieux, permettant de rétablir des liens sociaux et de garantir une paix durable et inclusive. Une attention particulière doit être accordée aux acteurs et aux réseaux impliqués dans le fonctionnement des mécanismes traditionnels et choisis en fonction du type de conflit concerné. L'impartialité et la diversité des médiateurs traditionnels sont souvent des figures respectées au sein de la communauté, mais leur impartialité peut être mise en question. Leur autorité repose sur des critères de sagesse, d'expérience et de réputation, mais cela ne garantit pas toujours une neutralité totale, surtout dans les contextes où les médiateurs sont issus des mêmes groupes que les parties en conflit. Dans les sociétés où les tensions ethniques, religieuses ou sociales sont vives, il est possible que les médiateurs traditionnels aient des préjugés ou des partis pris qui influencent leurs décisions. Sous un autre angle, l'absence de formation professionnelle en médiation au niveau communautaire peut également limiter l'efficacité des résolutions proposées. Dans certains cas, l'intervention des médiateurs peut être perçue comme biaisée ou influencée par des dynamiques de pouvoir internes à la communauté, ce qui peut nuire à la recherche d'une solution juste et équitable. Les mécanismes traditionnels de résolution des conflits, bien qu'efficaces dans des contextes locaux et communautaires, peuvent se révéler insuffisants face à des conflits plus complexes et à grande échelle. Dans le cas de différends interétatiques, de conflits armés ou de violences à large échelle, ces méthodes risquent de ne pas être adaptées pour traiter les causes profondes du conflit.

4. Discussion

4-1. Typologie des modes traditionnels de règlement des CRN

Les résultats de la présente étude confirment que les médiateurs peuvent être des aînés, des chefs de village, des membres du conseil des anciens, ou des figures religieuses ou spirituelles [5]. Leur rôle est d'aider les parties à exprimer leurs points de vue, de clarifier les malentendus et de trouver un terrain d'entente, en s'appuyant sur la sagesse collective et les normes sociales partagées [1]. Le processus de médiation traditionnelle se caractérise par son approche informelle et consensuelle. Il est souvent non contraignant, c'est-à-dire que les parties ne sont pas obligées de respecter l'accord final [2, 4, 5, 11]. Toutefois, la pression

sociale joue un rôle important, car les parties cherchent à éviter la honte ou l'ostracisme en cas de non-respect des décisions prises. La médiation communautaire valorise le dialogue, l'écoute active, et la recherche de compromis. Les décisions du conseil des anciens visent à réparer l'harmonie sociale en rétablissant les relations entre les parties, plutôt que de punir ou de sanctionner [15, 20]. Le principe de réparation et de réconciliation est souvent privilégié. Les sanctions, lorsqu'elles existent, sont souvent symboliques, et l'accent est mis sur la restauration du lien social. Ce système est particulièrement efficace dans des sociétés où la cohésion sociale et l'équilibre des relations communautaires sont des priorités [18]. Dans ces systèmes, la résolution du conflit passe par la restauration de l'équilibre spirituel et moral entre les parties, mais aussi avec la communauté [4, 7, 11, 17, 20]. Le pardon, la réconciliation et la réparation des torts sont des éléments clés de ces pratiques et dans ce cas, les rites peuvent inclure des étapes de confession, de repentance ou de réconciliation devant une autorité religieuse [10]. Cette pratique est particulièrement courante dans des sociétés où la propriété foncière ou les biens ont une valeur symbolique et économique considérable. Dans certaines sociétés africaines, lorsque des conflits éclatent au sein d'un couple ou entre deux familles liées par un mariage, la réparation peut consister en une compensation sous forme d'animaux ou de biens [4, 5, 17, 21]. Dans certaines communautés, le meurtre ou la blessure grave peut être réglé par le paiement d'une compensation financière, souvent appelée "droit du sang". Cette compensation permet de clore un cycle de violence et d'éviter d'autres formes de vengeance [5, 11, 14, 18, 19].

4-2. Analyse des approches proposées

Les modes traditionnels de règlement des conflits et les systèmes modernes de justice ne sont pas nécessairement en opposition, mais peuvent, au contraire, se compléter de manière efficace [2, 5]. En combinant l'accessibilité, la souplesse et le respect des valeurs culturelles des systèmes traditionnels avec la garantie des droits et la protection juridique offertes par les systèmes modernes, il est possible de créer un cadre de justice plus équitable, adapté et inclusif. Toutefois, cette complémentarité nécessite une coordination fine, un respect des principes universels des droits de l'homme, ainsi qu'une gestion des tensions entre modernité et traditions [4, 11, 21]. De nombreux exemples de règlement de conflits ont intégré des éléments de justice réparatrice inspirée des systèmes traditionnels dans leurs systèmes judiciaires comme au Rwanda et au Burundi [27], au Burkina-Faso [28] et en Côte d'ivoire [29]. Ce modèle aide à prévenir la récidive et favorise la durabilité des solutions proposées.

4-3. Complémentarité avec les systèmes modernes

Des exemples de complémentarité réussie sont évoqués avec des tribunaux coutumiers qui coexistent avec des systèmes judiciaires modernes. Ces tribunaux coutumiers s'occupent généralement des conflits de voisinage, des affaires familiales, et des différends fonciers, tandis que les tribunaux modernes gèrent les questions criminelles, commerciales et civiles [4]. Cette complémentarité permet d'augmenter l'accessibilité à la justice pour tous les membres de la société, tout en respectant les coutumes locales [16, 19]. Dans des sociétés de plus en plus modernisées et diversifiées, les jeunes générations peuvent être moins enclines à accepter les modes traditionnels de règlement des conflits, préférant des solutions plus formelles et équitables [15]. Ce clivage peut entraîner une fracture sociale et un manque de consensus sur l'efficience des méthodes traditionnelles. La coexistence de deux systèmes peut entraîner des difficultés de coordination entre les autorités formelles et traditionnelles, particulièrement dans des situations où les deux systèmes sont en conflit ou où les parties impliquées ne respectent pas les règles des deux cadres [11, 27, 28]. Les pratiques traditionnelles de résolution des conflits sont parfois critiquées pour leur manque de conformité avec les principes des droits humains [1, 5]. Dans certaines communautés, les décisions prises par les médiateurs peuvent ne pas respecter les normes internationales relatives aux droits des femmes, à la liberté

d'expression ou à la protection des minorités. Par exemple, dans des sociétés où la violence conjugale ou les discriminations à l'égard des femmes sont culturellement acceptées, les mécanismes traditionnels peuvent minimiser l'importance de ces questions ou ne pas offrir une protection adéquate aux victimes. De plus, dans certains cas, les solutions proposées peuvent être rétrogrades ou exclure des groupes sociaux vulnérables, notamment les minorités ethniques ou les jeunes générations qui aspirent à plus de liberté et d'égalité [1, 10].

4-4. Limites des mécanismes traditionnels

L'absence de mécanismes de contrôle et de sanction est une autre limite des approches traditionnelles relevée dans cette étude en complément de certains travaux antérieurs [5, 20]. Cette faiblesse réside dans leur manque de mécanismes formels de contrôle et de sanction. Dans les systèmes juridiques modernes, les décisions de justice sont souvent accompagnées de sanctions légales et d'une autorité d'appel. En revanche, les solutions proposées par les médiateurs traditionnels reposent généralement sur l'accord volontaire des parties concernées [18, 19, 21]. Cela peut poser problème si l'une des parties refuse d'accepter la décision ou cherche à l'enfreindre sans craindre des conséquences juridiques. En l'absence d'institutions capables d'assurer l'application des accords, ces mécanismes risquent de perdre leur efficacité [16]. Les parties en conflit peuvent également manquer de garanties légales sur le respect des décisions prises, ce qui peut mener à des situations d'impunité ou à la résurgence du conflit à plus long terme [27, 28]. Le recours aux fétiches, l'invocation des génies ou l'appel aux figures familiales et communautaires sont fondamentaux car le principe des institutions religieuses traditionnelles est fondé sur le fait que, transgresser un engagement pris au sanctuaire ou devant une divinité, est une malédiction irrémédiable [19]. Aussi, le caractère dynamique sur l'échelle spatiotemporelle du contexte social et culturel est une considération importante à prendre en compte [21]. Les jeunes générations, en particulier, peuvent ne pas être aussi attachées aux méthodes traditionnelles de résolution des conflits et peuvent préférer des mécanismes plus formels ou plus modernes [14, 18, 19]. L'évolution des modes de vie, des croyances et des structures familiales peut également remettre en question l'efficacité de certaines pratiques traditionnelles, qui étaient autrefois adaptées à des contextes sociaux homogènes. Par exemple, l'urbanisation et la mondialisation ont créé des sociétés de plus en plus diverses, où les anciennes méthodes de résolution des conflits peuvent ne pas correspondre aux besoins des communautés multiculturelles [11]. Le passage à une société plus individualiste et interconnectée rend parfois obsolètes des approches collectives ou communautaires [2, 17]. Les mécanismes traditionnels de résolution des conflits se trouvent souvent en concurrence avec les systèmes judiciaires modernes et l'autorité de l'État [1]. L'extension de l'État de droit et la centralisation des pouvoirs ont parfois marginalisé ces pratiques, considérées comme peu formalisées et difficiles à contrôler [10, 11]. Les individus ayant recours aux mécanismes traditionnels peuvent être perçus comme contournant les lois nationales, ce qui peut entraîner des conflits avec les autorités gouvernementales [11, 14, 19]. En outre, l'absence de reconnaissance légale de ces pratiques dans de nombreux systèmes juridiques peut rendre difficile la mise en œuvre des décisions prises [10]. L'écart entre les autorités étatiques et les pratiques traditionnelles peut donc créer des tensions et rendre la résolution des conflits plus complexe [2, 11].

5. Conclusion

Les différents mécanismes traditionnels de gestion des conflits répertoriés dans cette étude montrent l'existence d'approches diversifiées, caractéristique d'un contexte complexe culturellement pluriel. La présente étude a permis de confirmer le caractère dynamique et adapté au contexte local des approches traditionnelles de résolution des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles. Ces approches ne sont pas indemnes de critiques quant à leur transposition dans d'autres contextes socioculturels. Bien que les mécanismes traditionnels de résolution des conflits aient prouvé leur efficacité dans certains contextes, ils présentent des limites importantes lorsqu'il s'agit de traiter des conflits complexes, à grande échelle ou dans

des sociétés de plus en plus diversifiées. L'accès inégal à la justice, l'absence de contrôle formel, l'incompatibilité avec les droits humains et les changements sociaux et culturels rendent ces mécanismes moins adaptés aux réalités contemporaines. Toutefois, la complémentarité opérationnelle de ces approches avec le droit moderne et les mécanismes officiels de règlement de conflits en font un recours apprécié par les acteurs locaux. Sur cette base, il est souhaitable de mettre en exergue le caractère complémentaire des mécanismes traditionnels. Ces derniers peuvent valablement compléter les mécanismes modernes de résolution des conflits en apportant des solutions adaptées aux réalités locales et en favorisant la réconciliation communautaire. Cette forme d'approche plus holistique garantirait mieux une résolution des conflits plus efficace et durable.

Références

[1] - M. HIYA, L. ANDRES, B. YAMBA and P. LEBAILLY, Mobilité pastorale au Sahel et en Afrique de l'Ouest: essai de Synthèse. *Les actes des premières journées scientifiques nationales*, Niamey, (2016) 60 - 72 p. En ligne URL : https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/194584/1/Essai_synth%C3%A8se_mobilit%C3%A9%20pastorale%20au%20Sahel%20et%20en%20Afrique%20de%20l%27Ouest.pdf (mars 2025)

[2] - A. A. ALOMASSO, E. K. AGBOSSOU and E. W. VISSIN, Gestion intégrée des ressources en eau et conflits d'usage dans le bassin béninois du fleuve Niger en Afrique de l'Ouest, *International Journal of Innovation and Applied Studies,* 12 (3) (2015) 631, En ligne URL https://www.proquest.com/openview/5a3862d9b23ebe11707feb8166edc605/1?pq-origsite=gscholar&cbl=203196 (février 2023)

[3] - B. AFELU, P. KAMANA and K. KOKOU, Effectiveness of the forest fire management frame in Togo, *Annual Research & Review in Biology,* 8 (6) (2015) 1 - 18 p., DOI: 10.9734/ARRB/2015/20724

[4] - K. AGYEMANG, Le pastoralisme transhumant en Afrique: réflexions du terrain, *La Revue Nature &* Faune, Vol. 31, N° 2 (2017) 76 p. En ligne URL https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/b5a206d0-4561-466f-8e48-80f2884863bf/content (novembre 2021)

[5] - UNOCA (United Nations Regional Office for Central Africa), *Prévention et résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs en Afrique de l'Ouest et du Centre : un recueil de bonnes pratiques est disponible*, LIBREVILLE, Gabon, (2024), APO Group. En ligne URL https://www.africa-newsroom.com/press/prevention-et-resolution-des-conflits-entre-agriculteurs-et-eleveurs-en-afrique-de-louest-et-du-centre--un-recueil-de-bonnes-pratiques-est-disponible?lang=fr (janvier 2025)

[6] - MERF, Stratégie nationale et plan d'actions pour la biodiversité au Togo (SPANB 2011-2020), Rapport final, Août 2014, CDB-GEF-UNEP, 175 p.

[7] - J. E. D. BOUKENG, « Contribution de l'agroforesterie à la réduction des conflits dans la zone d'intérêt cynégétique 19 de Tchéboa, Cameroun », Doctoral dissertation, Université Laval. En ligne URL https://corpus.ulaval.ca/server/api/core/bitstreams/6d209b91-8828-44c8-ab08-d9bcb15e0bb9/content (octobre 2019)

[8] - R. T. FOUSSENI, Gestion des Conflits Agro-Pastoraux et Preservation de la Biodiversite: Quelle Place pour la Mediation Environnementale dans la Commune de Bassila (Benin) ? *Lex Electronica*, 28 (5) 136 - 151. En ligne URL https://www.erudit.org/en/journals/lex/2023-v28-n5-lex09054/1109104ar/abstract/ (août 2024)

[9] - K. RUCHTI and C. STUDER, Conflits d'objectifs entre promotion de la biodiversité et protection phytosanitaire, *Recherche agronomique suisse*, 174 pages. En ligne URL https://www.agrarforschungschweiz.ch/wp-content/uploads/pdf_archive/2015_04_f_2062.pdf (avril 2020)

[10] - S. E. HOUEDANOU, La gestion transfrontalière des forêts en Afrique de l'Ouest, *L'Harmattan*, (2015) 228 p., En ligne URL https://www.torrossa.com/en/resources/an/4869133 (octobre 2024)

[11] - F. GEMENNE, J. M. D. BLOCHER, F. DE LONGUEVILLE, S. VIGIL DIAZ TELENTI, C. ZICKGRAF, D. GHARBAOUI and P. OZER, Changement climatique, catastrophes naturelles et déplacements de populations en Afrique de l'Ouest. *Geo-Eco-Trop : Revue Internationale de Géologie, de Géographie et d'Écologie Tropicales*, 41 (3) (2017). En ligne URL https://orbi.uliege.be/handle/2268/218730 (décembre 2023)

[12] - D. B. WANEYOMBO-BRACHKA, M. MARGUERITE and M. ABADA, Gouvernance des aires protégées de Dzanga-Sangha en République Centrafricaine : de l'approche administrative à une gestion locale inclusive, *Nature & Faune*. En ligne URL https://esahub-rris.rcmrd.org/sites/default/files/2019-10/b-i5992f.pdf#page=61 (juin 2021)

[13] - S. IBOUANGA, "Hommes et aires protégées au Gabon, entre protection procurale de la biodiversité et préservation des intérêts locaux dans le parc national de Moukalaba-Doudou : le discours des habitants, des techniciens de l'environnement et des élus", Doctoral dissertation, Université Côte d'Azur). En ligne URL https://theses.hal.science/tel-03925282/ (septembre 2024)

[14] - A. DAVRANCHE and A. N. TAÏBI, Les changements d'occupation et d'usage du sol, des processus multidimensionnels complexes qui affectent la biodiversité. In book : *Pour une géographie de la conservation. Biodiversités, natures et sociétés*, (2015), chapitre 6. En ligne URL https://www.researchgate.net/publication/283010911_Les_changements_d%27occupation_et_d%27usage_du_sol_des_processus_multidimensionnels_complexes_qui_affectent_la_biodiversite (mars 2024)

[15] - M. L. DE NORAY-DARDENNE and O. SY, Guide pour la gestion intégrée des ressources naturelles du littoral à l'usage des élus des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, Dakar, UICN/PACO, (2015) 96 p., en ligne URL https://iucn.org/fr/resources/publication/guide-pour-la-gestion-integree-des-ressources-naturelles-du-littoral-lusage (mars 2025)

[16] - O. AFFOUKOU and A. O. LOKOSSOU, Réponses communautaires, du local au global (Projet TCP/RAF/3306), Stratégie nationale de prévention et de gestion contrôlée des feux de forêts au Bénin pour lutter contre les changements climatiques, Préparation du Plan de Convergence pour la gestion et utilisation durables des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest, (2011) 37 p.

[17] - P. M. NIANG, « Les processus participatifs dans la gestion des écosystèmes en Afrique de l'Ouest : une contribution à la démocratie environnementale », Thèse de Droit, Université de La Rochelle, (2015), Français, En ligne URL https://theses.hal.science/tel-01279081/ (octobre 2023)

[18] - FAO (Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), Pastoralisme et parcours durables en Afrique, *Nature et Faune*, Vol. 31, N° 2 (2017) 85 p., Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, En ligne URL nature-faune@fao.org ; http://www.fao.org/africa/resources/nature-faune/ fr/ (février 2019)

[19] - N. BAGAYOKO and F. R. KONÉ, « Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique subsaharienne », Rapport de recherche n°2, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, Université du Québec, Montréal, (2017), 60 pages. En ligne URL https://dandurand.uqam.ca/wp-content/uploads/2017/06/Rapport_Recherche_2_FrancoPaix.pdf (janvier 2023)

[20] - M. BEULAY, Lanceurs d'alerte: la nécessité de l'établissement d'un statut en droit international? La Revue des droits de l'homme, *Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*, (10) (2016) https://doi.org/10.4000/revdh.2489 (mars 2020)

[21] - MERF, Etat des lieux du système national d'aires protégées du Togo: écosystèmes, vulnérabilités aux changements climatiques et valorisation écotouristique, PALCC-AMCC+, Version finale, (2020) 117 p.

[22] - B. KOMBATE, W. ATAKPAMA, K. J. A. KLEVOR, H. EGBELOU, M. KANDA, M. DOURMA, K. BATAWILA and K. AKPAGANA, Feu de végétation et dégradation du Parc National Fazao-Malfakassa (PNFM) au Togo, *African Journal on Land Policy and Geospatial Sciences*, 7 (1) (2024) 218 - 229

[23] - P. KAMANA, G. TEBONOU, K. KOKOU, K. ADJONOU and R. T. DANIOUÉ, Évaluation des impacts des investissements « success stories » dans la gestion des ressources naturelles au Togo: études socio-environnementales. *Revista universitara de sociologie*, ISSN : 1841-6578, (2013) 21 - 42 p.

[24] - B. SAWADOGO, Z. A. N. AMADOU and J. BONKOUNGOU, Perceptions locales de l'évolution des ressources fauniques du Ranch de Gibier de Nazinga (RGN) et des stratégies clés pour une gestion durable au Burkina Faso, *Revue Internationale du Chercheur*, 5 (1) (2024)

[25] - A. ISSIFOU, F. FOLEGA, B. KOMBATE, W. ATAKPAMA, K. BATAWILA, G. K KETOH et K. AKPAGANA, Cartographie participative des terroirs riverains de la réserve de faune d'Abdoulaye au Togo. *Rev Écosystèmes et Paysages (Togo)*, Vol. 1, N°2 (2022) 83 - 97 p. En ligne URL https://scholar.google.com/citations?view_op=view_citation&hl=fr&user=_LxfnHIAAAAJ&citation_for_view=_LxfnHIAAAAJ:MXK_kJrjxJIC (janvier 2024)

[26] - J-P. BEAUD, Sampling, In B. Gauthier, *Social research : the problem with the data collection*, Quebec, Presses de l'Université du Québec, (2006) 211 - 242 p.

[27] - E. NDUSHABANDI, La gouvernance des mémoires au Rwanda au travers du dispositif « ingando » : une analyse critique des représentations sociales, *Journal of African Conflicts and Peace Studies*, 2 (2) (2015), En ligne URL https://digitalcommons.usf.edu/jacaps/vol2/iss2/2/ (juillet 2023)

[28] - M. E. PARÉ, Le pluralisme des systèmes juridiques et les perceptions de la justice: une ethnographie des conflits matrimoniaux chez les Mossi de Koudougou, Burkina Faso, *Anthropologica*, Vol. 59, N° 2 (2016) 281 - 294 p. (14 pages). En ligne URL https://www.jstor.org/stable/26350507 (septembre 2022)

[29] - A. S. AFFESSI, K. G. J-C. KOFFI and M. SANGARE, Impacts sociaux et environnementaux de l'orpaillage sur les populations de la région du Bounkani (Cote D'ivoire), *European Scientific Journal*, 12 (26) (2016) 19 p. En ligne URL: http://dx.doi.org/10.19044/esj.2016.v12n26p288 (octobre 2023)